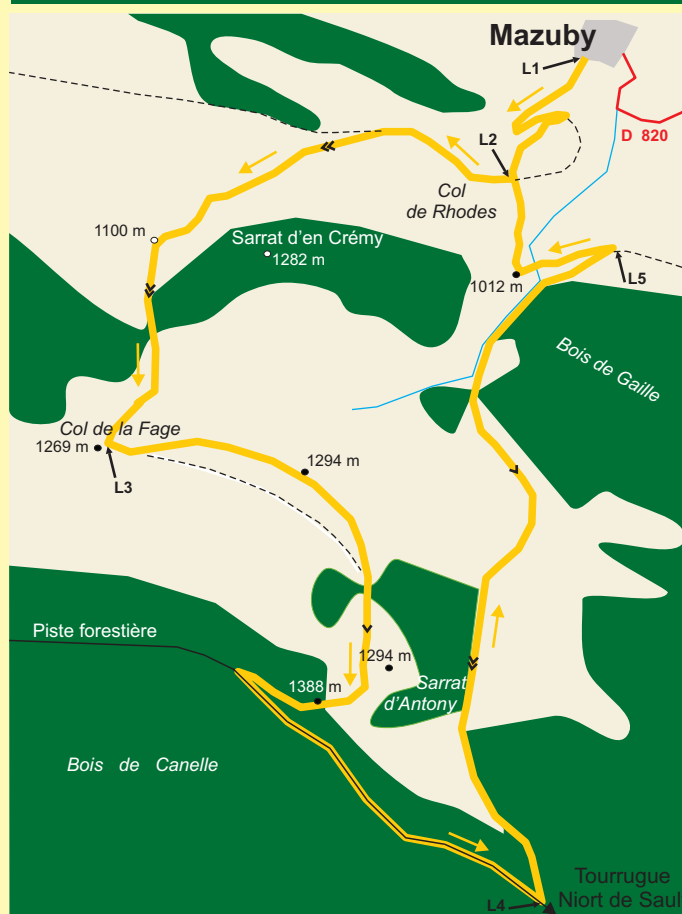


# MAZUBY



## L- Les Estives

Distance : 9 km  
Durée : 5h00  
Dénivelé : + 485 m

Difficulté : moyenne  
Balisage : jaune  
Carte IGN : Top 25 N°2248 ET



### PATRIMOINE & HISTOIRE

Dès le départ vous grimpez sur les hauteurs de Mazuby par les chemins d'estives, où vous pourrez admirer à partir de ce belvédère privilégié, les paysages du petit plateau et de la Vallée du Rébenty. Cette escapade sera l'occasion de vous narrer la coutume des pâturages communaux qui au 19<sup>ème</sup> siècle étaient la cause de conflits d'intérêts dans ce petit village.



### **Hébergement :**

Gîte rural communal de Mazuby -  
Réservation au 04 68 20 70 38

## L- Les Estives

Parking : Dans le village.

Départ : Depuis la mairie, prendre à droite la route qui passe devant et vous amène à l'extérieur du village sur une route forestière. Après quelques minutes de marche, vous rencontrerez un croisement; suivre la piste de droite jusqu'au captage d'eau où vous emprunterez le chemin qui monte à gauche le long d'une clôture, vous arriverez au col de la Fage. Depuis le col suivre le chemin puis une piste qui vous emmène à la route des sapins. Prendre la route sur la gauche, après un peu plus d'un kilomètre, un panneau vous indiquera le chemin à suivre pour rejoindre le départ. A la fin de ce chemin une route forestière vous permettra de retrouver la même piste qu'à l'aller et de rejoindre Mazuby.

### La vie pastorale en Pays de Sault :

De 1790 au début du 20<sup>ème</sup> siècle, en chaque communauté villageoise du Pays de Sault reviennent les mêmes préoccupations et les mêmes procès-verbaux dressés par le garde champêtre. Que ce soit les consuls du 18<sup>ème</sup> siècle ou bien les municipalités des 19 et 20<sup>ème</sup> siècle, beaucoup de temps et d'encre sont consacrés pour ordonner la vie pastorale. En effet, tout est précieux : l'espace et le temps réservés à chaque espèce de bétail, la désignation des pâtres communaux qui seront chargés de la "ramade" (les ovins) ou de la "bouade" (les bovins). La paix au village est à ce prix.

Là où le mouton avait pâturé, le boeuf refusait de manger car l'odeur forte de l'ovin avait imprégné l'herbe. Pour pallier à ces conflits d'usages, des règles strictes étaient alors fixées; lorsque le troupeau de brebis traversait une prairie pour gagner un abreuvoir, le berger devait passer vite. Il a donc fallu depuis des siècles, délimiter l'espace attribué à chaque espèce de bétail.

En 1889, à Mazuby, pour éviter toute contestation, il est décidé que tout propriétaire de bêtes à grosses cornes paiera sa part même s'il ne confie pas son bétail au pâtre communal. On veut ainsi maintenir la coutume des pâturages communaux.

(Source : "Le Pays de Sault"- ACCES 1998)